

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL 12 OCTOBRE 2026

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. ANTON Steve, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, Mme DELCROIX Stéphanie, M. DELPOUX Jérémie, M. DIOT Georges, M. GAY Richard, Mme HUMBERT Séverine, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, Mme MICHOU Mireille, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément et M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENT EXCUSE

POUVOIRS :

Mme GAUTIER-WILL Pascale a donné pouvoir M Frédéric VALLOS

Madame Anne-Sophy DALMAIS a été nommée secrétaire de séance.

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur Stéphane BERTHOMIEUX Président de la CCDSV et Maire de Saint-Jean-De-Thurigneux présentera les compétences de la CCDSV et les rapports annuels déchets et assainissement 2025.

Monsieur le Président de la CCDSV est accompagné de Madame Karine Debaune nouvelle DGS.

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération n°2026-034 en date du 30 mars 2026.

Décision 2026-09 du 21 septembre 2026 portant demande de subvention au titre du Fonds Vert à pour la réalisation d'infrastructure favorisant les mobilités durables

Le Maire de St Didier de Formans, Ain

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n ° 2026-034 en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire l'autorisant à déposer des demandes de subvention ;

Considérant que la commune souhaite construire aménager et sécuriser le chemin des Bruyères en créant notamment une piste cyclable et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Vert ;

Les crédits affectés à la DETR pour les aménagements de mobilité douce relèvent désormais du Fonds Vert.

DECIDE

Article 1 - Il est décidé de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour l'aménagement et sécurisation du chemin des Bruyères

Article 2 – Montant des travaux prévisionnels 308 914,90 € HT

Article 3 – Retient le plan de financement ci-dessous

	Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
4)	ETAT	Fonds Vert	92 674,47€	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	61 782,98 €	20,00%
	Conseil départemental			00,00%
	Autres (à préciser)	CCDSV	92 674,47 €	30,00%
	Total subventions publiques*		247 131,92 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	61 782,98 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		61 782,98 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	308 914,90 €	100,00%

Décision 2026-10 du 28 septembre 2026

M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de St Didier de Formans, Ain

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n ° 2026-004 en date du 26 janvier 2026 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2026-024 en date du 03 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts d'articles à article pour ajuster le budget aux factures à payer (réparation de la tondeuse autoportée et achat d'une nouvelle tondeuse à gazon);

DECIDE

Article 1er :

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

Section Investissement

comptes	Intitulé du compte	Chapitre Opérations	Libellé	DM N° 4 du 28 septembre 2026	
				Augmentation de Budget	Diminution de budget
2157	Matériel et outillage technique	599	Tondeuses à gazon	5 900 €	
2132	Bâtiments privés	542	Construction nouveau CTM		5 900 €
			Totaux	5 900 €	5 900 €

Décision 2026-11 du 30 septembre 2026**Décision portant demande de subvention au Département la 3^{ème} phase de déploiement de la vidéoprotection**

Le Maire de St Didier de Formans, Ain

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n ° 2026-034 en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire l'autorisant à déposer des demandes de subvention ;

Considérant que la commune souhaite améliorer la couverture de la commune par la vidéo protection et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au Département;

DECIDE

Article 1 - Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la phase 3 du déploiement de la vidéo protection sur la commune.

Article 2 – Montant des travaux prévisionnels 109 768,09 € HT

Article 3 – Retient le plan de financement ci-dessous

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	32 930,43 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	32 930,43 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	21 953,61 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		87 814,47 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	21 953.61 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		21 953,61 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	109 768,08 €	100,00%

Décision 2026-12 du 30 septembre 2026**Décision portant demande de subvention au à la Région Auvergne-Rhone-Alpes la 3^{ème} phase de déploiement de la vidéoprotection**

Le Maire de St Didier de Formans, Ain

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n ° 2026-034 en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire l'autorisant à déposer des demandes de subvention ;

Considérant que la commune souhaite améliorer la couverture de la commune par la vidéo protection et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes;

DECIDE

Article 1 - Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la phase 3 du déploiement de la vidéo protection sur la commune.

Article 2 – Montant des travaux prévisionnels 109 768,09 € HT

Article 3 – Retient le plan de financement ci-dessous

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	32 930,43 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	32 930,43 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	21 953,61 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		87 814,47 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	21 953.61 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		21 953,61 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	109 768,08 €	100,00%

2/ Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 05 juin 2026 et 1^{er} septembre 2026

Approuvé à l'unanimité

2/Informations préalables

➔ Aménagement Chemin des Bruyères

L'aménagement prévu prévoit un passage surélevé à l'intersection du chemin des Bruyères et de la Route de Sainte Euphemie (RD 28f). Le Département consulté sur le projet émet un avis favorable et accepté la signature d'une convention pour cet aménagement

Retour subvention CCDSV : aide à hauteur de 30 % du montant de l'investissement.

Réunion publique pour les riverains lundi 16 novembre à 19h00 en salle du Conseil municipal pour présenter la dernière version du projet.

Mise en ligne du marché fin novembre.

Fin de la consultation des entreprises le 21 janvier.

Commission d'Appel d'Offres en février.

Préparation du chantier par l'entreprise retenue en mars.

Début des travaux le 05 avril 2027.

→ **Projet d'antenne Orange au lieu-dit le Pré du Renard**

Courriel d'Orange le 24 septembre 20

Faisant suite à notre rdv en vos locaux concernant le projet de déploiement d'un site mobile pour améliorer la couverture Orange sur votre commune, nous avons étudié, dans le cadre de nos échanges respectifs, la piste pour orienter notre projet sur l'infrastructure existante appartenant à Hivory sise chemin de Roncheveux Bois des Combes.

Nous avons le plaisir de vous partager que cette solution est retenue chez Orange, actuellement en cours d'étude chez Hivory pour un accueil de nos antennes sur ce pylône et qui devrait se traduire par un abandon du candidat actuel à proximité des serres, sous réserve, bien entendu, que nous n'essuyons de refus de la part de Hivory.

Monsieur le Maire informe Le Conseil municipal que le collectif « Notre horizon notre choix » va distribuer une pétition concernant le projet d'antenne Orange.

Le collectif refuse toute mutualisation des équipements en demandant à Orange de justifier la nécessité de cet équipement. La commune préfère une mutualisation sur une antenne existante plutôt qu'une 2^{ème} antenne. C'est la moins pire des solutions.

→ **Subvention Aménagement du Parc du Pré Vert**

Le Département s'est engagé de manière informelle sur une aide 17 684,50 € (Coût total de l'opération : 44 211,50 € HT).

→ **Point sur l'avancement du bâtiment interassociatif**

Le maçon a terminé. La charpente a été commandée et sera rapidement posée. La première tranche du chantier sera terminée avec la pose des portes et fenêtres afin d'assurer la sécurité du bâtiment qui sera alors hors d'eau et hors d'air.

La commune a obtenu de l'état au titre de la DETR une subvention dans le montant 29 999,00 €

→ **Subvention de la Région Auvergne-Rhone-Alpes - Vidéo protection – Phase 2**

La commune a perçu la subvention de la Région Auvergne-Rhone-Alpes au titre de la phase 2 de déploiement de la vidéoprotection. Subvention encaissée 21 275 €.

→ **J BOX Installation de borne de recharge sur le parking de l'école**

NW-Groupe qui devait installer des bornes de recharge rapide sur le parking de l'Ecole a été relancé le 24 septembre 2026.

Réponse mel du 25 septembre 2026

Nous tenons tout d'abord à vous présenter nos sincères excuses pour le retard d'installation de nos bornes.

En effet, notre réseau continue de subir une vague importante de vandalisme, notamment des vols et dégradations de câbles destinés à la revente de cuivre. Ces actes entraînent des dommages significatifs et immobilisent durablement certaines stations. Les sites en zones rurales et périurbaines, où sont majoritairement implantées nos infrastructures, sont particulièrement exposés.

Face à cette situation, nous avons dû adapter notre stratégie industrielle et accélérer le développement d'une nouvelle génération de stations intégrant une protection renforcée contre ce type d'attaques. Ce nouveau produit est actuellement en phase de développement.

*Cette évolution, bien que nécessaire, impacte directement notre calendrier de déploiement. Dans ce contexte, l'installation de votre station est désormais prévue au **2ème semestre 2027**.*

Nous sommes pleinement conscients de l'attente que cela représente et tenons à vous assurer que votre projet demeure une priorité pour nos équipes. Tout est mis en œuvre afin de réduire au maximum les délais et de pouvoir reprendre les installations dans les meilleures conditions de sécurité et de fiabilité.

→ **SIEA Installation d'une borne de recharge sur le parking de la mairie**

Devis Serpollet de mai 2025 pour l'installation d'une borne de recharge véhicules électriques d'un montant de 30 216,31 € TTC (prime advenir déduite).

La borne va générer des frais de fonctionnement annuels de 1 202,35 € TTC

TRAVAUX (selon devis entreprise)

Total des travaux HT :	27 246,09 €
TVA 20 % :	5 449,22 €
Prévisionnel Prime Advenir :	-4 000,00 €
Total TTC Prime Advenir déduite :	28 695,31 €

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE (pour un raccordement standard)

Estimation coût HT :	2 340,00 €
Estimation réfaction et participation du SIEA :	-936,00 €
Estimation TVA 20 % :	117,00 €
Estimation reste à charge commune TTC :	1 521,00 €

RESTE À CHARGE COMMUNE (estimations)

Total HT avant aides :	29 586,09 €
Prévisionnel Prime Advenir :	-4 000,00 €
Estimation réfaction et participation du SIEA sur le raccordement :	-936,00 €
Estimation reste à charge commune HT :	24 650,09 €
Fonds de concours SIEA* :	-22 189,57 €
Estimation reste à charge final HT :	2 460,52 €
Total TVA 20 % :	5 566,22 €
Estimation reste à charge final TTC :	8 026,74 €

*Fonds de concours versé sur facture

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES COMMUNE

Estimation des dépenses d'investissements TTC :	30 216,31 €
Estimation des recettes d'investissements TTC :	22 189,57 €
Estimation de la TVA :	5 566,22 €
Estimation des dépenses de fonctionnement TTC** :	1 202,35 €

Ce dossier datant de 2024 a été relancé récemment par la commission travaux. Le projet prévoit l'installation d'une borne semi rapide pour 2 voitures pour recharger simultanément. Borne 22 KVA pour une voiture en recharge et 18KVA pour 2 voitures.

→ **Contentieux CHOUN** (terrain Gimaret)

Monsieur le Maire fait un point du dossier en cours.

Délibérations

CCDSV - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets pour l'année 2025.

Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2025.

Monsieur Stéphane BERTHOMIEUX, Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée présente le rapport approuvé lors du conseil communautaire du 17 septembre 2026.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

CCDSV - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion du service assainissement pour l'année 2025.

Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion du service assainissement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2025.

Monsieur Stéphane BERTHOMIEUX, Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée présente le rapport approuvé lors du conseil communautaire du 17 septembre 2026.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Mutualisation - Mise à jour de la convention constitutive du service commun de commande publique entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

Vu la convention relative à la création d'un service commun de commande publique entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CCDSV et certaines de ses communes membres ont créé, en 2022, un service mutualisé en matière de marchés publics.

Ce service commun, géré par la communauté de communes, est chargé d'assurer, au profit de ses membres, une prestation de conseil juridique en Droit de la Commande Publique. Ce service accompagne également les communes du territoire de la CCDSV dans la mise en œuvre de leurs procédures passation de marchés publics.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après maintenant plus de quatre ans d'expérience et de recul il est possible de mettre à jour la convention de façon à permettre au service mutualisé d'adapter son action aux besoins des communes et propose au conseil municipal d'approuver le projet de convention modifiée tel qu'annexé à la présente délibération.

Ce projet de convention prévoit notamment :

- L'élargissement de champs d'action du service mutualisé aux marchés de faible montant ;
- L'élargissement et la mise à jour du barème des participations complémentaires versées par les membres du service commun en cas d'accompagnement « pratique » (rédaction d'actes, etc...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ APPROUVE le projet de convention constitutive du service commun des marchés publics modifiée ;
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- ✓ DIT que la précédente convention sera résiliée à compter de la signature de la convention modifiée par l'ensemble des membres du service commun ;

SIEA Rapport Chambre Régionale des Comptes

La commune a reçu de la part de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), le rapport d'observations définitives de la Chambre, sur les comptes et la gestion du SIEA, ainsi que sur le déploiement du Très Haut Débit par le SIEA, sur la période 2018-2025.

Ce rapport a été rendu public par la CRC, sur son site, le 16 décembre 2025. Comme la réglementation l'exige, ce rapport avait été, au préalable, présenté aux délégués du SIEA réunis en assemblée générale, le 12 décembre 2025.

La CRC demande une présentation en séance de conseil municipal de ce rapport.

Par ailleurs la CRC dans son envoi du 08 septembre 2026 précise :

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion du SIEA.

La chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises à Monsieur le président du SIEA pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport a eu lieu le 12 décembre 2025. Je vous adresse en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au conseil municipal. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Subvention Ile aux Enfants

En septembre 2026 le Conseil Municipal a accordé une subvention de 3 200 € à l'association L'Ile aux Enfants.

Après avoir obtenu des précisions sur la lettre de mission du comptable il apparaît qu'il n'est pas nécessaire de subventionner à nouveau l'association dont les frais de comptable sont couverts jusqu'à cette fin d'année.

Décision modificative n° 5 - Amortissements

Considérant la demande de Monsieur le Trésorier pour l'amortissement des travaux de modernisation de l'éclairage full led ;

Travaux d'un montant global de 89 150,28 €.

Considérant qu'il convient de prévoir les écritures d'amortissement nécessaires au budget 2026 et suivants (amortissement sur 10 ans).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
X		023		-8 915,00
	X	042	681	8 915,00
			Total	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
X		021		-8 915,00
	X	280415332		8 915,00
			Total	0,00

Approuvé à l'unanimité

Décision modificative n° 6 – Ajustement dépenses

Section Investissement

comptes	Intitulé du compte	Chapitre Opérations	Libellé	DM N° 6 du 12 octobre 2026	
				Augmentation de Budget	Diminution de budget
2131	Bâtiments public			2 880.16	
2181	Installations générales			300.00	

2188	Autres			179.00	
2183	Matériel informatique	220	Achat matériel informatique mairie	1 138.75	
202	Frais études, élaboration documents d'urbanisme	535	Modification n° 3 PLU	21.60	
2152	Installation de voirie	543	Voirie Chemin du Renard	19 164.65	
2116	Cimetière	595	Mur cimetière	0.01	
203	Installation de voirie	600	Aménagement chemin des Bruyères	3 480.00	
2152	Installation de voirie	601	Borne recherche véhicule électrique mairie	30 500.00	
2132	Bâtiments privés	542	Construction nouveau CTM		57 664.17
			Totaux	57 664.17	

Approuvé à l'unanimité

EDF : Demande de subvention pour climatisation Ecole

Alors que de nombreux territoires français connaissent des épisodes successifs de chaleur, EDF renforce son engagement auprès des Français en mobilisant 80 millions d'euros pour aider les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs à s'équiper de solutions de rafraîchissement. Face à des épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses, EDF entend contribuer à l'adaptation des bâtiments aux nouvelles réalités climatiques. Pour cela, EDF engage 80M€ dans un fonds d'aide pour accélérer l'installation d'équipements de rafraîchissement dans les crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs communaux.

Ce dispositif, mis en œuvre via l'association « Je passe à l'électricité », permettra de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit :

- Jusqu'au 30 septembre 2026 : EDF versera **une prime forfaitaire de 400€ par équipement**, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement et d'une enveloppe totale de 40 M€. Ainsi, cette mesure permettra d'accompagner plus de 10 000 établissements et d'aider à financer plus de 100 000 équipements.
- Jusqu'au 30 juin 2027 : EDF versera **une prime forfaitaire de 10 000€ par établissement** pour les aider au financement de projets de rafraîchissement. Cette aide vient en complément, des dispositifs du programme Edurénov porté par la Banque des Territoires. Elle permettra d'accompagner les projets de 4000 établissements intégrant l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible, pour un montant total de 40M€.

Une demande de prime forfaitaire de 10 000 € sera déposée pour contribuer la climatisation de l'Ecole.
Approuvé à l'unanimité

EDF – CEE – Climatisation Ecole

La Prime énergie d'EDF s'inscrit dans le cadre du dispositif gouvernemental des "Certificats d'économies d'énergie (CEE)" qui vise à réduire la consommation énergétique des français. EDF a décidé, dans le cadre de ce dispositif, d'aider les particuliers et collectivités à financer leurs travaux de rénovation énergétique. Il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer une demande d'aide au titre de travaux prévus à l'école.

Madame Séverine HUMBERT en charge du dossier précise qu'une subvention entre 7 000 et 9000€ est possible. Deux autres aides restent à étudier.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Clément Petit adjoint aux travaux fait le point sur les réflexions en cours à l'école. La mise en place d'une climatisation réversible permettra de supprimer les 2 vieilles chaudières gaz qui date de l'époque de la construction du bâtiment (1996) pour lesquelles il n'est quasiment plus possible de trouver 2 pièces permettant d'assurer l'entretien et le fonctionnement de ces dernières.

Le remplacement des chaudières devrait générer au moins 15 000€ d'économie sur le gaz.

La commission travaux devra réfléchir sur les modalités d'intervention à l'école notamment en prévision de travaux à l'école avec notamment la nécessité d'assurer une isolation correcte.

Les devis obtenus à ce jour sont élevés. La commission a également réfléchi à la solution de l'achat direct du matériel et la pose par un artisan de confiance ce qui permettrait de réduire significativement les coûts.

La réflexion n'est pas achevée sur ce dossier.

Monsieur Clément Petit rappelle qu'une demande de subvention a également été faite auprès de la CAF pour tout ce qui est bâtiment affecté à l'usage du périscolaire. Pas de retour à ce jour.

Par ailleurs Monsieur Petit rappelle qu'une aide de 7 800 € a été octroyé par le Département pour l'installation de panneaux solaires sur le nouveau bâtiment scolaire. Nous avons déjà un devis pour cet équipement. Il est précisé que les panneaux solaires installés serviront à alimenter électriquement les autres bâtiments de la commune.

Fonds Verts – Demande de subvention pour l'aménagement du Chemin des Bruyères

Considérant que la commune souhaite construire aménager et sécuriser le chemin des Bruyères en créant notamment une piste cyclable et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Vert ;

Les crédits affectés à la DETR pour les aménagements de mobilité douce relèvent désormais du Fonds Vert. Il convient donc de déposer une nouvelle demande.

Il est décidé de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour l'aménagement et sécurisation du chemin des Bruyères

Montant des travaux prévisionnels **308 914,90 € HT**

Retient le plan de financement ci-dessous :

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	ETAT	Fonds Vert	92 674,47€	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	61 782,98 €	20,00%
	Conseil départemental			00,00%
	Autres (à préciser)	CCDSV	92 674,47 €	30,00%
	Total subventions publiques*		247 131,92 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	61 782,98 €	20,00%

	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		61 782,98 €	20,00%

1)	TOTAL GENERAL HT	/	308 914,90 €	100,00%
----	------------------	---	--------------	---------

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le plan de financement et confirme que Monsieur le Maire peut déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert.

Département Demande subvention Vidéo protection tranche n° 3

Le Conseil Départemental subventionne la vidéo protection aussi, la commune qui a prévu de compléter le système de surveillance mis en place souhaite déposer une demande d'aide financière à ce titre. Pour cette année la commune désire compléter son réseau de vidéo protection. Cette dernière sera compatible avec le système installé sur Trévoux afin d'assurer, en prolongement de la police pluri communale mise en place, une mutualisation des moyens entre les deux communes et permettre d'augmenter l'efficacité de ces caméras.

Secteurs concernés :

Plaine de jeux (secteur stade, city-stade, tennis...futur pump track)
Chemin de la Tannerie en limite de Trévoux
Route de Riottier en limite de Jassans Riottier
Route de Jassans
Route d'Ars au niveau de l'entrée d'agglomération (RD n°936)
Chemin du Foulon (RD n° 88a)
Intersection Chemin du Berrier / Chemin de Chantemerle

Montant des travaux prévisionnels : **109 768,09 € HT**

- Estimatif Expercité : 99 768,09 € HT
- Raccordement électrique (estimatif) : 10 000,00 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
-------------------	----------------	-------------------	-------------

4)	DETR / DSIL	DETR	32 930,43 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	32 930,43 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	21 953,61 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		87 814,47 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	21 953.61 €	20,00%

	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		21 953,61 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	109 768,08 €	100,00%

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès du Département de l'Ain

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Valide le plan de financement visé ci-dessus et confirme que Monsieur le Maire peut présenter une demande de subvention au Département pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

DETR Demande subvention Vidéo protection tranche n° 3

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Valide le plan de financement visé ci-dessus et confirme que Monsieur le Maire peut présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

Région Auvergne Rhone Alpes Demande subvention Vidéo protection tranche n° 3

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Valide le plan de financement visé ci-dessus et confirme que Monsieur le Maire peut présenter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhone-Alpes pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

Extinction de l'Éclairage public

Par délibération n° 2022-086 du 03 octobre 2022 la commune avait décidé d'une extinction de l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures du matin.

Délibération 2024-047 du 27 mai 2024 le Conseil Municipal a modifié l'arrêté antérieur sur la section comprise entre l'école, la mairie et la crèche/Salle de fêtes (Poste de commande le Berrier Commande n°0008).

Extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 6 heures du matin pour la section visée ci-dessus.

Compte tenu de la mise en place de l'éclairage led sur la totalité de la commune Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit lancée pour une modification des horaires d'extinction et propose de passer pour l'ensemble de la commune de 23h à 6h.

Par ailleurs compte tenu des activités organisées et de la vie locale dans le centre village il est demandé que l'éclairage reste allumé plus longtemps. Il est proposé d'éteindre l'éclairage de minuit à 6h du matin sur le secteur entre l'école, la mairie et la crèche/Salle de fêtes (Poste de commande le Berrier Commande n°0008).

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- Dit que l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune se fera désormais entre 23 h et 6 heures du matin.
- Dit que l'extinction de l'éclairage public sur le secteur compris entre l'école, la mairie et la crèche/Salle de fêtes (Poste de commande le Berrier Commande n°0008) se fera de minuit à 6h du matin les vendredis et samedi. Les autres jours c'est l'extinction de l'éclairage de 23h à 6 h du matin.
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté actant cette décision
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir ;
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SIEA et à RSE.

CCDSV Adhésion au service économe de flux mutualisé

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

Dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2028, aux conditions décrites ci-dessous :

Monsieur Clément Petit, adjoint aux travaux, rappelle que plusieurs études sont déjà en cours ou réalisées dans ce domaine et propose de ne pas adhérer au service pour la période 2027-2028 mais laisse la porte ouverte pour les années futures.

Monsieur Clément Petit précise que le dernier outil mis en place par le SIEA permet d'analyser les consommations électricité et gaz pour nos bâtiments. La commune connaît déjà les pistes d'amélioration qui passe par l'isolation, le changement des huisseries, les isolations de plafonds et de murs et la suppression notamment des vieilles chaudières de l'école.

Le Conseil Municipal, après discussions à l'unanimité

- Ne souhaite pas adhérer au service économe de flux pour la période 2027-2028 compte tenu des actions déjà engagées ou réalisées sur la commune.
- Dit que la position de la commune sera réétudiée ultérieurement pour la période 2029-2030

Questions diverses

Formation

Le 25 septembre l'AMF 01 et la Gendarmerie organisée une réunion consacrée aux incivilités. La Commune a mis la salle du Conseil Municipal à disposition pour cet évènement.

Participant pour le Commune : Monsieur le Maire, Pasacle Gautier-Will, Bruno Boidron et Georges Diot

Commission générale

Commission générale avec l'ensemble des conseillers municipal le 28 septembre

Commission Finances

Commission le 22 septembre 2026

Commission travaux

Commission le 23 septembre 2026

Commission communication

Commission communication le 29 septembre 2026

Le devis d'un montant de 5 485,70 € TTC pour le bulletin annuel a été accepté. Pour mémoire les encarts publicitaires payés par les entreprises réduisent fortement le coût définitif du bulletin pour la commune.

CCDSV – Abri-bacs

La CCDSV nous informe que l'installation des abris-bacs de tri hors foyer prévus sur notre commune a bien été réalisée **le mardi 22 septembre**, aux emplacements suivants :

- 194 Rue de la Mairie (Parc Prévert/Ecole))
- 245 route de la Mairie (City Stade/Tennis/Plaine des jeux)

Communication

Bulletin municipal

Monsieur Richard Gay précise que le travail sur le bulletin municipal avance, les derniers articles devront être rendus en fin de cette semaine.

Site Internet

Monsieur Gay rappelle que la commune utilise actuellement le support NEOPSE pour son site internet.

Nous arrivons au terme du contrat ce 31 décembre. Il convient donc d'y mettre un terme.

Plusieurs entreprises locales ont été contactées pas forcément très intéressante sur le prix ou en termes de qualité de suivi.

La solution pourrait passer par Iliwapp ce qui permettrait de gagner du temps en évitant les doubles saisies et Iliwap et site internet.

2 solutions existent à des prix très différents :

- site internet sur mesure avec un coût d'hébergement annuel plus onéreux à prendre en compte
- site synchronisé qui s'appuie très largement sur l'application Iliwap. Présentation sur le site internet plus basique mais on y trouve les informations dont on a besoin.

Monsieur Gay présente les 2 solutions permettant à chacun de se rendre compte de la différence d'architecture et de présentation des 2 solutions de site proposées.

Pour le site synchronisé l'abonnement annuel est de 576€.

Pour le site sur mesure il faut compter 3 500€ de création plus un abonnement annuel de 1 200€.

La solution du site synchronisé est retenue.

Culture et patrimoine

Monsieur Sylvain Perraud fait le bilan des dernières semaines.

- Journées européennes du patrimoine

600 personnes au château de Tanay pour le spectacle de l'association histoire de duel.

Remerciement aux Cop'ains du vieux four qui ont fabriqué plus de 120 galettes vendues au profit du CCAS

ASDCR organisait une exposition de Christian Lacroix dit LAX à la chapelle. 125 visiteurs

ASDCR

Le 24 septembre 3 membres de l'association étaient en mairie pour rencontrer Monsieur Perraud et Monsieur le Maire. L'association souhaite s'orienter vers d'autres activités sur la commune.

Son premier projet serait la rénovation et la mise en valeur de la borne du franc lyonnais actuellement installée sur le parvis de l'église.

L'association avait également pensé à la remise en état de la source de la Gouyonne. Réhabilitation pour en faire un lieu de visite. La commune souhaite se charger elle-même de cette réhabilitation.

Collège

Compte tenu des événements récents dans les lycées les élus ont été très présents sur les abords du collège pour s'assurer qu'il n'y ait aucun débordement. Cette présence a été très appréciée de la direction du collège de l'équipe enseignante et des parents d'élèves.

Afin d'assurer plus de visibilité aux interventions des élus sur le terrain Monsieur Perraud suggère l'acquisition de chasuble « Elu ».

Madame Blandine Janin interroge Monsieur le Maire pour savoir si une ligne budgétaire existe pour les fêtes et cérémonies. Réponse affirmative sachant que les dépenses les plus importantes concernent essentiellement la cérémonie des vœux de la municipalité, des nouveaux arrivants et les 3 cérémonies commémoratives annuelles.

Madame Blandine Janin Informe les élus que le CPF permet à chaque élu de se former individuellement sur une ligne de 400€ qui existe.

Monsieur le Maire précise également que la commune vote chaque année un budget formation à destination des élus.

Octobre Rose

Madame Blandine Janin Fais un premier bilan des actions menées dans le cadre d'octobre rose.

Le loto et la zumba ont permis de récolter près de 2 000€.

Le concours de pétanque des élus a dépassé le record de l'année précédente avec près de 1 000€.

Monsieur le Maire remercie particulièrement les élus présents et notamment ceux qui assurer la tenue de la buvette.

Date prochain rendez-vous

Cérémonie du 11 novembre à 11h00 au monument aux morts

Accueil des nouveaux arrivants à la grande salle des fêtes le 20 novembre à partir de 19h00

Vœux du Maire prévu le vendredi 8 janvier 2027 à 19h00

Monsieur le maire souhaite une manifestation revisitée avec un peu plus d'animation musicale et des discours réduits.

Date prochain Conseil Municipal lundi 23 novembre 2026

La séance est levée à 22h45

Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Anne-Sophy DALMAIS

